

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 7 avril 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 37

Membres présents : 75

Pouvoirs : 12

Membres votants : 87

Date de la convocation : 01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi sept avril à 20h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle Robert FORT de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOULAYE Guillaume, Monsieur BOULLIER Philippe, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CAMUS Danièle, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COGNIN Pascal, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERCQ Lucette, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame MUSSET Josette, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe.

Etaient absents/excusés : Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Monsieur GROULT Daniel, Madame GUEDON Sonia, Madame HEUDE Claudine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur LHOMME Patrick, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PETIT Donatien, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THOUIN Michel, Monsieur VILA Jean-Louis.

Pouvoirs : Monsieur AUBRY Bernard pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur BEURIOT Valéry pouvoir à Monsieur LUCAS Yannick, Madame BOZEC Sandrine pouvoir à Monsieur Ulrich

SCHLUMBERGER, Monsieur DESLANDE Christian pouvoir à Madame MABIRE Dominique, Monsieur DUTHILLEUL Jean pouvoir à Monsieur DESHAYES Edmond, Madame GOULLEY Martine pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur LECOQ Didier pouvoir à Madame CAMUS Danielle, Monsieur LEMERCIER Gérard pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur WIENER Guillaume pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas.

Délibération n° 55/2022 : Attribution d'une subvention 2022 au Budget annexe de la Régie des Transports

La Régie des Transports a les missions suivantes :

- Exécution de services réguliers de transport public routier de personnes (transports scolaires, périscolaires et activités parascolaires),
- Exécution de services occasionnels de transport public routier de personnes (pour le compte des établissements scolaires, associations, communes et autres collectivités territoriales),
- Exécution de services à la demande de transport public routier de personnes.
- Planification des déplacements dans le cadre des activités des services de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (activités du CIAS, piscine, ...).

Ce budget est financé par les recettes de la Région via le contrat d'exploitation transports scolaires (la régie est rémunérée en tant que transporteur) et d'autres organismes dans le cadre de déplacements extra-scolaires (ex : CIAS).

Ces financements ne suffisent pas pour l'équilibre du Budget compte tenu de la baisse d'activité liée à la crise sanitaire, il est donc proposé que le Budget de l'INTERCOM abonde le budget annexe de la Régie par une subvention d'équilibre.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE d'inscrire une somme de 136 000 € sur le budget principal de l'Intercom afin de subventionner le budget de la Régie Transport Scolaire et lui permettre de mener l'ensemble de ses actions.

Considérant qu'afin de faire face à l'ensemble des dépenses prévues sur ce budget, il est nécessaire de voter une subvention d'équilibre.

Vu le code général des collectivités ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant la demande de subvention du budget la Régie Transport scolaire, pour équilibrer son budget ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **ACCORDE** une subvention d'un montant de 136 000 € à la Régie des Transports ;
- ✓ **INSCRIT** le montant à l'article 657364 du budget Principal de l'Intercom ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à verser cette subvention en plusieurs acomptes au cours de l'année 2022

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
75	12	87	0	87	0	87

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220407-55_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Affichage : 11/04/2022